

VILLE de SAULIEU

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE SUR UN LIEU SPORTIF

Je soussigné (e) (Nom-Prénoms)
Domicilié (e) à

Agissant pour le compte de l'association.....
*agrée sous le n°.....
(*numéro d'agrément de la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports)

Siège Social :
Qualité au sein de l'Association (Président, Trésorier, Secrétaire etc.) :

1) Ai l'honneur de solliciter l'ouverture d'un débit de boissons temporaire des 2^{ème} et 3^{ème} catégories

(regroupant le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, la crème de cassis, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool, les vins doux naturels, les vins de liqueur, les apéritifs à base de vin et les liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises ne titrant pas plus de 18 ° d'alcool pur).

◆ Lieu.....

◆ A l'occasion de (indiquer la manifestation).....

◆ Du..... à.....heures.

◆ Au..... à.....heures.

2) M'engage à ouvrir le débit de boissons temporaire en respectant les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 98-DRLP/2-196 en date du 28 avril 1998.

3) Ma présente demande est la.....de l'année. (limité à 10 par an)

Le.....
Signature

IMPORTANT – Le Maire devant prendre un arrêté dont ampliations doivent être transmises à Mr le Sous-Préfet de Montbard et à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la présente demande doit être adressée à la Mairie 15 jours au moins avant la date de la manifestation concernée.